DEPARTEMENT: MOSELLE (57)

PHASE COMPLEMENTAIRE DU MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE RENTRÉE SCOLAIRE 2025

DEMANDE D'EXEAT- D'INEAT OUVERTE UNIQUEMENT AUX ENSEIGNANTS TITULAIRES

A retourner <u>exclusivement à la direction des services départementaux de votre département actuel</u> au plus tard le <u>vendredi 4 avril 2025</u> à l'adresse électronique suivante : mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr

Civilité* : Madame □ - Monsieur □				l'administration
Nom d'usage* :	No	m de neiceanee * .		
Prénom* :				
Courriel professionnel*:				
Adresse personnelle* :				
L				
Situation familiale* : □ Marié(e) □ Pacsé(e) * mentions obligatoires	□ Célibatair	e/Concubin(e) 🗆 Divo	rcé(e)/Sépar	é(e) □ Veuf/ Veuve
Département auquel vous êtes rattaché(e)		Affectation actuelle :		
administrativement en qualité de titulaire :		Ecole/établissement :		
		Commune :		
Situation administrative actuelle : ☐ en activité ☐ en congé	de maladie ord	inaire □ en r	ooste adapté	
☐ en congé de longue maladie ☐ en congé	de longue duré	e. □ inap	te aux fonctio	ns**
☐ autre (détachement, disponibilité etc.) précisez :				
** l'inaptitude invalide toute demande de mutation				
Département(s) Sollicité(s) :				
Vœu 1 :	Vœu impérati	f Mayotte : └─	Retour auton	natique POP :
Vœu 2 :	mobilité. Ce vœu	t affecté à Mayotte suite à une u assure au candidat un retour ment où il exerçait avant son e	affecté depuis a poste à profil (P	eignant en activité au 01/09/2024 et uu moins trois années sur le même OP) et lui assure, s'il le demande , natique dans le département où il
Vœu 3 :	anvec a mayou			on recrutement POP.
Corps/Grade (cocher la case correspondant à votre	Echelon :	Echelon acquis au 31	<u> </u> /08/2024:	
situation):		Fabalan assuis au 04/00/	/0004 ·	
 ☐ Instituteur ☐ Professeur des écoles de classe normale ☐ Professeur des écoles hors classe 		Echelon acquis au 01/09/ changé d'échelon au 01/09, m		onner la raison de ce
☐ Professeur des écoles de classe exceptionnelle	changement :	: Changement suite à un class	comont initial o	uu roolaesomont suito à un
		ngement de corps/ grade	ement initial c	u reciassement suite a un
		Changement suite à une pro		
En fonction de votre situation vous deve				<u>. </u>
Situation 1 : Vous avez participé à la phase inforr convient d'indiquer votre barème validé lors de la p			otifs de votre d	lemande sont inchangés, il
☐ OUI motif(s) identique(s) - barème validé	e iors de celle	e phase 2025 :		
Situation 2 (deux cas): Vous avez participé à la faire valoir (mutation du conjoint très récente) ou vo éléments ci-dessous. Pour toutes les rubriques qui annexe de la note de service annuelle :				

NOM – PRENOM :								
Situation 2 (suite) :								
❖ Demande au titre du rapprochement de co	njoint ou de l'au	torité paren	tale co	njointe	:			
☐ Rapprochement de conjoint (situation appréciée au 31/08/2025)	Année(s) scolaire(s) de séparation	au 31 ao	ût 2025 :				
☐ Autorité parentale conjointe (Garde partagée/Résidence alternée/Droit de visite et d'hébergement)		1/2 Année 1 Année 1 Année 1/2	3 /	Années 1 Années Années 1				
Nombre d'enfant(s) à charge : LI (uniquement les enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans au 31 août 2025)	Majoration forfaitair Le(la) candidat(e) ex		<u>ıt</u> :	Années e	et +	Cadre r	éservé à	à
	dans un département celle de son (sa) conjo de l'autorité parentale	d'une académie int(e) ou de l'autr	non limitr	ophe de	OUI	l'admin	NON NON	1
❖ Demande au titre du handicap :								
	nfant à charge							
Une bonification de 100 points est accordée aux agents justifia transmettre avec le présent formulaire).	ant d'une RQTH en	cours de valid	dité à la d	late de la	demai	nde de	mutatio	ın (à
Par ailleurs, une bonification de 800 points peut être accordée e grave de son enfant de moins de 20 ans au plus tard le 31/08, phase initiale, les demandes formulées au titre du handicap ter leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et/ou de soin La décision est prise par le DASEN après avis de la médecine sur la page dédiée au mutations des enseignants du 1er degré premier-degre-5498). Il convient de se rapprocher du serv départementales d'envoi de ce dossier.	/2025 (handicap oundent à faciliter la mass.) de prévention. Le de (https://www.educa	pathologie d nobilité des pe ossier pour ol ation.gouv.fr/i	e gravité ersonnels otenir ce mutation	excepti s en situa tte bonfi des-per	ionnell ation of cation	le). Co de han est tél	mme p dicap a lécharq eignan	pour la afin de geable nts-du-
Reconnaissance du handicap :								
☐ RQTH de l'enseignant ☐ RQTH du conjoint								
☐ Autres cas prévus par la loi du 11 février 2005 à préciser :								
Ou prise en compte de la situation d'un enfant de moins de exceptionnelle :	e 20 ans en situati	on de handi	cap ou a	yant un	e pat	hologi	ie de g	jravité
\Box enfant de moins de 20 ans (au 31/08/2025) pris en charge p	oar la MDPH au titre	e du handicap)					
\square enfant de moins de 20 ans (au 31/08/2025) malade non cor	nnu de la MDPH							
Demande au titre du centre des intérêts ma								
Une bonification de 600 points est accordée aux agents justifia Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte.	ant de leur CIMM da	ans un des cir	nq dépar	tements	d'outr	e-mer	suivan	its :
Département d'Outre-Mer pour lequel le centre des intérêts matériels e	et moraux est sollicité	:						
Il appartient au candidat de compléter le formulaire CIMM dis (

 Cette bonification concerne : Pour le département de MAYOTTE : les enseignants affectés à Mayotte suite à une mobilité et comptabilisant au moins 5 ans de services effectifs et continus sur le territoire de Mayotte au 31/08/2025 ; Pour le département de la GUYANE : les enseignants, affectés en Guyane suite à une mobilité depuis au moins 5 ans, comptabilisant au moins 2 ans de services effectifs et continue sur un poste dit « ioclé » eu 31/08/2025. 	OUI	NON
effectifs et continus sur un poste dit « isolé » au 31/08/2025.		
* Exercice dans une école bénéficiant d'un contrat local d'accompagnement (CLA) Cette bonification concerne les enseignants en activité et affectés au 01/09/2023 dans une école ou un établissement engagé dans un contrat local d'accompagnement (CLA) et qui iustifient d'une durée minimale de 3 années de services effectifs et continus au 31/08/2025 dans cette même école ou établissement.		dre réservé à dministration NON
❖ Exercice sur un poste à profil relevant du mouvement POP Cette bonification concerne les enseignants en activité au 01/09/2024 et ayant exercé depuis au moins trois années sur le même poste à profil (POP).		dre réservé à dministration NON

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels ainsi que de la note de service annuelle relative au mouvement des personnels enseignants du premier degré, m'engage à rejoindre tout poste vacant, dans le département obtenu lors de la phase complémentaire du mouvement interdépartemental 2025.

Fait à Le <u>Signature</u>:

3/3